



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 31

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

### **Membres absents :**

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

---

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

### **DECA BFC - Dispositif d'Entrepreneuriat aCAadémique de Bourgogne-Franche-Comté - convention de financement**

« Dispositif d'Entrepreneuriat aCAadémique de Bourgogne-Franche-Comté », ayant pour sigle DECA-BFC, est l'incubateur académique régional de Bourgogne Franche-Comté constitué en Association loi 1901 le 17 novembre 2017. L'incubateur a pour mission la mise en œuvre et l'animation du réseau des dispositifs académiques mis en place directement ou indirectement par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et qui participent au développement de l'entrepreneuriat en région Bourgogne Franche-Comté. Désormais, le parcours d'accompagnement de DECA-BFC s'adresse également à des projets innovants issus ou liés à la recherche privée même si la majorité des projets sont issus ou liés à la recherche publique.

DECA-BFC a développé avec Dijon métropole mais aussi avec ses partenaires, comme Dijon Bourgogne Invest ou Santenov, un partenariat qui a permis d'attirer sur le territoire des projets innovants exogènes que l'incubateur a accompagné. Un renforcement de ce partenariat va permettre encore d'intensifier ce flux de projets et de favoriser la création d'entreprises innovantes.

Il met en œuvre toutes les actions qui concourent à l'incubation de projets issus ou liés à la recherche, notamment :

- La sensibilisation à l'esprit d'entreprendre ;
- La détection de projets issus ou liés à la recherche portant pour DECA BFC un potentiel de création ;
- La détection d'entrepreneurs, avec proposition de projets de portage ;
- L'accompagnement des projets sélectionnés sur les plans humains (formation), technique et administratif, financier (montage de plan d'affaires, tour de table, ...) et logistique (hébergements, accès à des réseaux d'experts...).

Après 6 années d'existence depuis sa création, DECA-BFC, incubateur régional de la recherche publique, a incubé 114 projets dont plus de 33 % sur le territoire de Dijon métropole. Cet accompagnement a, d'ores et déjà, permis la création de 76 start-up innovantes et de 235 emplois sur la métropole. Durant la dernière période triennale, DECA-BFC a fait évoluer son activité et sa compétence.

La préparation intensive aux concours d'innovation déployée au sein des DECA-CHALLENGE a permis de présenter au cours de ces deux dernières années 15 candidats au concours i-Lab avec 6 lauréats dont la moitié se déploie sur le territoire de Dijon métropole.

Enfin, pour répondre notamment à la spécificité du territoire marquée par des filières d'excellence reconnues au niveau national, voire international, comme l'agro-alimentaire, les medtechs, ou encore le numérique et à la recrudescence de projets innovants, la proposition d'un parcours complémentaire d'accompagnement spécifique Deeptech (START&GO) dans le cadre du Pôle universitaire d'innovation s'est imposé et débutera en janvier 2024.

DECA-BFC est donc un incubateur généraliste avec une spécificité Deeptech.

En complément de l'accompagnement individualisé, les entrepreneurs bénéficient d'une incubation collective avec les ateliers de l'entrepreneuriat. Le réseau de DECA-BFC, y compris au niveau national, permet de mettre en relation les porteurs avec les principaux acteurs de l'innovation pour une optimisation de leur plan de financement. L'incubateur permet également aux incubés d'avoir accès à des prestations externes (des études de marchés, la rédaction de statuts, le recours à un commissaire aux apports, la finalisation de Business plan, ...). Le financement de Dijon métropole intervient sur la prise en charge d'une partie de ces prestations.

La présente convention conclue pour une période de trois ans à partir du 1er janvier 2024 a pour objet de fixer les différentes actions mises en place dans le cadre du renforcement du partenariat entre Dijon métropole et DECA-BFC pour l'accompagnement de 15 projets d'entreprises

innovantes sur le territoire de Dijon métropole, dénommés « projets incubés ». Elle fait suite à une première convention conclue au titre de la période 2021-2023 pour les mêmes montants.

La participation de Dijon métropole est arrêtée pour trois ans à 225 000 €, qui seront affectés au financement de prestations externes engagées pour 15 projets incubés dans la limite d'un montant de 15 000 € par projet. Cet accompagnement financier métropolitain complète le soutien de l'État, de la Région et des autres collectivités territoriales de la région Bourgogne Franche-Comté.

Le versement de cette participation est conditionné à la signature de 15 contrats d'accompagnement de projets métropolitains et interviendra selon les modalités définies dans la convention de financement établie entre Dijon métropole et l'association DECA BFC, jointe à la présente délibération.

Si des contrats supplémentaires relatifs à des projets porteurs pour la métropole devaient voir le jour, Dijon Métropole pourrait éventuellement reconsidérer le montant de son aide pour la période.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à l'Association DECA BFC, une subvention de 225 000 € au titre de 15 projets rentrés en incubation et en accompagnement sur la Métropole dijonnaise, pour la période 2024 - 2026 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre Dijon Métropole et l'Association DECA BFC précisant les modalités de versement et de gestion de cette participation financière ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires au versement de cette somme globale seront prélevés sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN